

# La gazette du réseau



Ile-de-France

N°4 - septembre, octobre, novembre 2001

## Editorial

### « NOUVEAUX SERVICES - EMPLOIS JEUNES » : UN PROGRAMME A LA CROISEE DES CHEMINS !

Depuis maintenant près de quatre ans, de jeunes salariés encadrent des adolescents dans des clubs de sport, aident au déplacement de ceux qui ont des difficultés pour le faire, redonnent visage humain à certains lieux de transit urbain, développent diverses formes d'écologie urbaine, sensibilisent à la protection des espaces naturels, montent des projets de recensement d'espèces protégées.....

Bref, les jeunes embauchés dans le cadre du programme « Nouveaux Services / Emplois Jeunes » redynamisent des lieux, en sécurisent d'autres, redécouvrent des solidarités, en inventent de nouvelles, interpellent les actuels citoyens, préparent les futurs à en être de meilleurs, revisitent des pratiques professionnelles, en bousculent certaines...

Il paraît même qu'ils inventent de nouveaux métiers ! Notamment dans le domaine de l'environnement : l'avenir appartient aux « économes de flux » et aux « éco-cantonniers »!

Fort du constat de cette richesse sociale qui peut aussi être une richesse économique, de nouvelles mesures de soutien ont été annoncées récemment par l'Etat.

Au delà de leur contenu (voir page 4), le plan gouvernemental repose sur deux axes stratégiques majeurs :

- conforter les activités créées depuis le lancement du programme en octobre 1997, dès lors qu'elles font la preuve de leur utilité sociale dans leur territoire de mise en œuvre,
- capitaliser pour les jeunes les acquis de l'exercice de leur activité professionnelle tant dans la structure où ils travaillent que dans la perspective d'un retour sur le marché du travail.

L'objectif de la phase de consolidation dans laquelle la

plupart des structures entrent est de conserver l'originalité d'une aide de l'Etat qui continue de s'appuyer sur une logique de projet en cherchant à mettre en perspective la question posée à tous les acteurs concernés : « quels services, pour qui, dans quels territoires ? ».

Cette question est en fait posée depuis le lancement du programme. Il s'agit maintenant de tenter d'y répondre avec le recul de l'expérience et la prise en compte des toutes les données, que ce soit la capacité de la structure à maîtriser, gérer et développer son projet tant en interne que dans son environnement social, politique et économique ou que ce soit la capacité de ses interlocuteurs tant financiers qu'administratifs à l'apprécier.

En tout état de cause, l'avenir professionnel des jeunes devra être au cœur des préoccupations de chacun des décideurs.

Les outils créés par la Plateforme Régionale de Professionnalisation et de Pérennisation d'Ile de France devraient permettre d'apporter des réponses opérationnelles à de réelles inquiétudes. D'ici quelques semaines le Carnet de Bord sera disponible sur le Site Internet Régional ([www.emploijeune-idf.org](http://www.emploijeune-idf.org)), une nouvelle offre de formation adaptée aux besoins des activités exercées par les jeunes viendra renforcer celle existante en Ile de France, un Bilan d'Activité Professionnel pourra être passé par les jeunes et différents dispositifs locaux de soutien aux structures seront mis en place.

Leur efficacité dépendra toutefois de la volonté des acteurs du programme de s'en emparer.

Le réseau Territoire Environnement Emploi devra, dans ce nouveau contexte, tenir toute sa place. Je ne doute pas qu'il y parvienne.

JOEL COGAN - DRTEFP - Responsable du Service « Développement de l'Emploi » - Membre du comité de pilotage du réseau TEE

L'équipe de TEE IdF s'agrandit et accueille Jérémie GARCES qui avait déjà ponctuellement collaboré au projet. En tant qu'animateur de réseau, il gèrera différentes actions dont en particulier le travail lié au financement FSE.

## Sommaire

Editorial	p. 1
Votre agenda	p. 2
<b>Les relais locaux vous informent</b>	
Des relais pour travailler avec vous	p. 2
<b>Le réseau vous informe</b>	
Quelles nouvelles activités pour l'Ile-de-France dans le domaine de l'environnement ?	p. 3
Salon de l'environnement	p. 3
De nouvelles mesures pour le dispositif « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois »	p. 4
Un site Internet pour le réseau TEE Ile-de-France	p. 4
Un Bilan d'aide à la professionnalisation pour se construire un avenir sur mesure	p. 5
Financements	p. 5
<b>Les boîtes à outils</b>	
Guides méthodologiques sur la pérennisation des activités	p. 6
Financer une formation dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois »	p. 7
<b>Devenir membre du réseau</b>	
Présentation du réseau - bulletin d'inscription	p. 8

## Votre agenda

- Le 11 et 12 septembre, la DRIRE Pays de Loire organise les 6<sup>ème</sup> assises nationales des déchets à la Baule.  
Contact: DRIRE Pays de Loire - Tel: 02 51 85 80 99 – internet: [www.assises-dechets.org](http://www.assises-dechets.org)
- URBAVERT, le salon des espaces verts collectifs se déroulera du 24 au 26 septembre à Paris.  
Contact: Exposium, tel: 01 49 68 51 00.
- Le traditionnel salon de l'Environnement et du Cadre de vie a lieu cette année au Parc des Expositions, Porte de Versailles, les 12, 13 et 14 octobre. TEE sera présent sur les stands du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la DIREN IdF. Vous pouvez consulter le site [www.salon-environnement.com](http://www.salon-environnement.com)
- Les assises Nationales de l'Energie se dérouleront le 17 et 18 octobre à Dunkerque.  
Contact: ADEME Nord-Pas-de-Calais au 03 27 95 89 70. – [www.assises-energie.net](http://www.assises-energie.net).
- Le Comité de Liaison des Energies Renouvelables vous propose le 29 et 30 octobre prochain une rencontre nationale des emplois-jeunes travaillant dans le domaine de l'énergie à la Bergerie Nationale de Rambouillet.  
Contact: le CLER – tel: 01 55 86 80 00
- Le salon des Maires de France est prévu le 20, 21 et 22 à Paris.  
Contact 01 44 18 14 14 - [www.amf.asso.fr/congres/index.html](http://www.amf.asso.fr/congres/index.html)
- Du 4 au 7 décembre, vous pourrez vous rendre au salon Pollutec 2001 à Paris.  
Contact: Reed Expositions France – tel: 01 47 56 21 24 – [www.pollutec.com](http://www.pollutec.com)

## LES RELAIS LOCAUX VOUS INFORMENT

### Des relais pour travailler avec vous

**Le réseau TEE continue de vous informer et de vous soutenir dans la mise en place de votre projet avec l'aide d'un spécialiste de votre domaine d'activité. Connaissant leur secteur professionnel et leur territoire, les relais de TEE sont prêts à vous accompagner dans vos réflexions. Ils participeront aussi à la mise en place de moments de rencontre entre les membres du réseau.**

Employés, tuteurs et employeurs des collectivités ou des associations, vous pouvez les appeler ou les rencontrer pour obtenir des conseils sur:

- la gestion de vos projets et les outils spécifiques à votre domaine d'activité
- les pistes de pérennisation et les financements
- les formations dans votre domaine
- la fonction d'employeur
- les acteurs régionaux qui peuvent vous aider ou les personnes ayant mis en place le même type de projet que vous.

N'hésitez pas à les informer de vos besoins, vos attentes, vos difficultés ou réussites pour en faire profiter d'autres membres du réseau et pour trouver ensemble des solutions. C'est par ces échanges que pourront être consolidés les nouveaux métiers de l'environnement sur les territoires franciliens.

Vous êtes animateur environnement, employeur ou tuteur d'un animateur ... Le GRAINE IdF est votre relais. Spécialiste du secteur depuis bientôt 10 ans, le GRAINE travaille en réseau avec de nombreuses structures régionales de l'éducation à l'environnement pour faciliter les échanges d'expériences et d'informations, valoriser les savoirs-faire et susciter des actions communes. Vous pouvez profiter de ses conseils sur le métier d'animateur environnement en contactant : Yan CHAUWIN  
GRAINE IdF – 26, avenue Gounod – 91260 Juvisy-sur-Orge – tel: 01 69 24 99 33 – fax: 01 69 24 99 66 – mel: [info@graine-idf.org](mailto:info@graine-idf.org)

Vos fonctions "d'agent d'environnement" vous conduisent à entretenir, animer et veiller sur des espaces naturels ou urbains, vous êtes employeur ou tuteur d'un agent... Espaces est à votre écoute. Cette association poursuit le double objectif d'œuvrer pour la réhabilitation et la gestion écologique des espaces naturels du Val-de-Seine (dans les Hauts-de-Seine et sud-ouest de Paris), dans un souci de réinsertion de personnes en situation d'exclusion. Si vous souhaitez développer des projets dans le Val de Seine, Espaces fera également partager son expérience et ses méthodes pour développer un fort ancrage local sur le territoire de son département.

Vous pouvez prendre contact avec: Yann FRADIN  
Association Espaces – 37, route de Vaugirard – 92190 Meudon – tel: 01 55 64 13 40 – fax: 01 55 64 13 49 – mel: [espaces@globenet.org](mailto:espaces@globenet.org).

## LE RESEAU VOUS INFORME

### Quelles nouvelles activités en Ile-de-France dans le domaine de l'environnement?

En juin 2001, 276 950 postes avaient été créés sur le territoire Français dans le cadre du dispositif Nouveaux Services – Nouveaux Emplois. L'environnement est régulièrement cité comme l'un des secteurs les plus développés. Souhaitant connaître plus précisément la situation régionale, TEE IdF a réalisé un "Observatoire des nouvelles activités environnement en Ile-de-France – dispositif Nouveaux Services – Nouveaux Emplois". Pour ce faire, le fichier CNASEA a été méticuleusement analysé, et nous a permis d'identifier les grandes orientations franciliennes.

En décembre 1999, 1515 postes avaient été créés en Ile-de-France dans le domaine de l'environnement dans le cadre du dispositif. Le « turn-over » moyen sur ces postes est de 13 %. Contrairement aux autres secteurs, les 3/4 des employeurs sont des collectivités locales (communes ou structures intercommunales). Les jeunes embauchés ont essentiellement un faible niveau de qualification puisque 58 % ont une formation initiale de niveau CAP et inférieur. Par contre, le nombre de jeunes diplômés de niveau Bac + 5 ayant trouvé un emploi dans ce cadre est très important en comparaison du marché de l'emploi cadre en environnement.

Trois activités représentent à elles seules 81 % des postes créés dans le domaine de l'environnement : l'agent d'environnement (50,6%), l'ambassadeur du tri (17,7%) et l'animateur environnement (13,1%). L'activité d'agent d'environnement, qui concerne près de la moitié des postes régionaux, se décline avec des actions d'entretien, d'animation et de veille sur des espaces d'intervention très variés allant de milieux à forte valeur écologique jusqu'à des espaces urbains.

L'observatoire sera bien sûr très prochainement actualisé et sert de base à l'équipe d'animation du réseau TEE Ile-de-France pour orienter ses actions. Le rapport a été communiqué à de nombreux acteurs régionaux et peut vous être envoyé sur simple demande.

## Salon de l'environnement

Du 12 au 14 octobre : rencontrons-nous et faisons "Connaître et reconnaître les nouveaux métiers de l'environnement"

Dans le champ de l'environnement, le programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" a permis l'émergence de nouveaux services. Pour être correctement et durablement rendus, ces services requièrent des compétences et des métiers reconnus.

Professionnels de l'environnement, initiateurs et garants de ces activités, vous pouvez contribuer avec les acteurs du dispositif, à la reconnaissance des nouveaux métiers de l'environnement.

À cette fin, les réseaux régionaux TEE, coordonnés par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, les Agences de l'eau, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, les conseils régionaux..., ont le plaisir de vous convier à participer aux rencontres qu'ils organisent:

sur le stand du Ministère de l'Aménagement  
du Territoire et de l'Environnement  
au Salon de l'environnement et du cadre de vie  
du 12 au 14 Octobre 2001  
porte de Versailles à Paris

### Conférence

"Connaître et reconnaître les nouveaux métiers de l'environnement"

vendredi 12 octobre 2001, 10h30-11h30 avec la participation de Monsieur Yves Cochet, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

### Ateliers

- l'ambassadeur du tri, quel avenir pour un métier d'aujourd'hui ? : vendredi 12 octobre 2001, 14h30-15h30
- Conseiller environnement des TPE / PME : Un nouveau métier pour le renouveau des entreprises? vendredi 12 octobre 2001, 16h-17h
- l'agent d'environnement de proximité : quelles compétences pour quels territoires? samedi 13 octobre 2001, 11h-12h
- l'économiste de flux, pour consommer sans gaspiller, un coup de pouce pour notre région? samedi 13 octobre 2001, 14h30-15h30
- l'écodéveloppeur: samedi 13 octobre 2001, 16h-17h
- l'animateur environnement, depuis longtemps déjà... reconnu aujourd'hui? dimanche 14 octobre 2001, 11h-12h
- l'écogarde, de la nature à la ville, sur les chemins de traverse? dimanche 14 octobre 2001, 14h30-15h30

Pour plus d'informations, contacter TEE IdF

# De nouvelles mesures pour le dispositif "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois "

L'annonce gouvernementale du 6 juin dernier sur la suite du programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » doit être précisée dans une instruction interministérielle.

A la date où nous mettons ce numéro sous presse, celle-ci est en cours de rédaction mais nous pouvons doré et déjà vous donner certaines précisions.

La suite du programme est axée sur deux priorités : conforter les activités créées depuis trois ans et demi et assurer l'avenir professionnel des jeunes.

## • Les mesures pour la professionnalisation des jeunes:

L'accompagnement personnalisé des jeunes grâce au bilan d'aide à la professionnalisation (voire page 5) leur permettra de faire le point sur leurs pratiques professionnelles et leurs aspirations. Par la suite, ils pourront s'engager dans un parcours de formation les aidant à mieux assurer leurs missions dans le poste actuel ou à s'orienter vers une autre activité.

A l'automne, une offre de formation adaptée aux besoins des nouveaux emplois sera disponible et financée par la Région ou les organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle (OPCA). Le réseau TEE IdF participe au sein de la plate-forme régionale de professionnalisation à la mise en place de cette nouvelle offre de formation pour les métiers de l'environnement

Le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE) prévu par la loi de modernisation sociale constitue un des moyens privilégiés de reconnaissance des qualifications acquises. Nous vous reparlerons de cette démarche accessible à chacun.

Pour les jeunes en poste dans les collectivités locales, l'accès à la fonction publique territoriale se réalisera par différents biais. Les jeunes occupant des emplois de premier niveau de qualification bénéficieront d'un accès direct à travers un recrutement dans un cadre d'emplois situé en échelle 2 (catégorie C)

Pour les autres, un troisième concours sera ouvert dès 2002 aux candidats disposant d'une expérience professionnelle dans les principaux "cadres d'emplois" concernés. Un appui à la préparation des concours sera alors assuré.

## • Les mesures pour consolider les nouvelles activités:

Au sein des associations un grand nombre d'activités ont déjà ou trouveront l'équilibre financier pour assurer leur maintien.

Pour certaines associations, le dispositif prévoit de leur donner le temps de conforter la structure socio-

économique de leur activité. C'est pourquoi, il leur est proposé, sur une base volontaire, la possibilité de reporter une partie de l'aide de l'Etat acquise pour les cinq années, sur trois années ultérieures, en assortissant ce report d'une prime de 100 000 f.

Dans d'autres cas, il s'agira d'aider à la consolidation d'activités qui s'inscrivent directement dans le prolongement des politiques publiques qu'elles complètent. Des conventions pluriannuelles d'une durée de trois ans pourront alors être conclues dès lors que les services rendus se seront révélés particulièrement nécessaires pour la population, l'environnement et les territoires. Ces conventions, signées en fonction des caractéristiques de chaque projet, permettront d'amener une aide modulée d'une moyenne nationale de 70 000 f par an et par emploi.

L'appréciation de l'utilité sociale, et pour le domaine de l'environnement de l'utilité environnementale des projets, sera basée sur un double diagnostic. Il sera assuré d'une part par les employeurs eux-mêmes – il devra entre autre aboutir à un plan de consolidation et de professionnalisation du salarié lié à son activité – ainsi que par les DDTEFP avec le concours des autres services de l'Etat. Les modalités pratiques de ces diagnostics paraîtront courant septembre.

Au sein des collectivités locales, un dispositif exceptionnel en direction des communes à fortes charges et faibles ressources, inscrites dans les politiques territoriales prioritaires (politique de ville, aménagement du territoire,...), permettra de prolonger l'aide de l'Etat durant trois ans, sur une base

## Un site Internet pour le réseau TEE Ile-de-France

Les 8 réseaux TEE ont depuis quelques mois un site Internet national : [www.reseau-tee.net](http://www.reseau-tee.net)

Vous y trouverez de nombreuses informations sur les réseaux TEE, le dispositif Nouveaux Services - Nouveaux Emplois, des offres d'emplois...

L'équipe francilienne souhaite de plus mettre en ligne des pages régionales où vous trouverez les informations locales ainsi qu'un lieu de discussion entre les membres du réseau.

N'hésitez pas à contacter Judith VIGIER pour nous informer de vos besoins : quel type d'information recherchez-vous (connaissance des acteurs régionaux et des membres du réseau, actualité régionale sur le dispositif, financements, ...)? Souhaitez vous pouvoir vous abonner à une liste de diffusion ou participer à des forum?

Contact: Judith Vigier—[reseautee@globenet.org](mailto:reseautee@globenet.org) ou 01 42 46 45 26

## Un Bilan d'aide à la professionnalisation pour se construire un avenir sur mesure

**En 30 heures, accompagné individuellement par un cabinet spécialisé, chaque salarié "emploi jeune" pourra faire le point sur l'expérience qu'il a acquise dans son emploi et sur ses motivations pour l'avenir. Il pourra ainsi préparer son évolution professionnelle dans son poste actuel ou dans un autre contexte. La prestation sera financée par la région ou l'organisme collecteur de fonds pour la formation (OPCA) de son employeur.**

Le BAP s'adresse à tous les salariés "emplois-jeunes" qui bénéficient d'une connaissance suffisante de l'emploi occupé et de l'environnement professionnel dans lequel ils interviennent.

Il permettra en premier lieu de réaliser un bilan professionnel approfondi pour chaque salarié sur la base :

- de la mise à plat des activités et des compétences concernant le poste qu'il occupe.
- du repérage de ses acquis, ses potentialités, ses intérêts et ses motivations,
- de l'identification des besoins complémentaires de formation de l'emploi jeune.

Par la suite, le bilan permettra d'accompagner le jeune dans l'élaboration ou dans la confirmation d'un projet professionnel visant :

- l'adaptation au poste et la qualification dans l'emploi occupé,
- et/ou la mobilité professionnelle.

Le BAP aboutira à l'élaboration d'un projet professionnel : recueil de compétences, orientations envisagées, objectifs et démarche de professionnalisation (mise à niveau, validation des acquis, formation, ...). Il sera traduit en un plan d'actions concret : échéancier, financements possibles...

Le bilan d'aide à la professionnalisation sera opérationnel durant le courant de l'automne. Vous serez informé des modalités pratiques et en particulier de la liste des organismes habilités à vous accompagner dans cette démarche.

Si vous trépignez d'impatience, contactez:

Conseil Régional d'Ile-de-France, direction du développement économique et de la formation professionnelle : Mme Margaté : 01 53 85 60 54

## Financements

### L'Instrument financier pour l'environnement (Life):

La Commission européenne a publié le calendrier du programme de l'Instrument financier pour l'environnement (Life). Les entreprises ou collectivités voulant bénéficier de ce programme de financement pour l'exercice 2002 ont jusqu'au 15 octobre 2001 pour déposer leurs dossiers de candidature auprès des DIREN ou des DRIRE. Toutes les actions contribuant au développement de techniques et de méthodes novatrices et intégrées ainsi qu'à un développement plus poussé de la politique communautaire en matière d'environnement sont ciblées.

Pour accéder au formulaire de candidature : <http://europa.eu.int/comm/life/envir/index.htm>

Vous pouvez aussi télécharger le guide de candidature en français:

<http://europa.eu.int/comm/life/envir/infopk/index.htm>.

De plus, nous pouvons vous envoyer sur simple demande un document présentant le programme et son organisation pratique.

### Le fond national pour le développement de la vie associative (FNDVA):

Depuis 1984, le fond national pour le développement de la vie associative (FNDVA) verse des subventions aux associations en vue de favoriser le développement de la vie associative. Les dossiers sont à déposer avant le 28 septembre 2001. Vous pouvez télécharger le texte complet à l'adresse:

[www.environnement.gouv.fr/languedoc-roussillon/education/fndva/sommaire.htm](http://www.environnement.gouv.fr/languedoc-roussillon/education/fndva/sommaire.htm)

Responsable de la mise en page: Judith Vigier  
Rédaction: Mathias Ader, Jérémie Garcès, Judith Vigier



Ile-de-France

# LES BOITES A OUTILS

du réseau francilien de ressources « emplois-environnement »

## Guides méthodologiques sur la pérennisation des activités

**De nombreux guides existent pour soutenir les porteurs de projets dans le développement à long terme des nouveaux services mis en place dans le cadre du dispositif NS NE. Ces outils vous aideront à vous engager sur le chemin de la pérennisation.**

- Le guide "Nouvelles activités – guide pratique" expose les 14 étapes clés qui jalonnent le développement d'une nouvelle activité, de sa naissance jusqu'à son autonomie. Quelques pages largement étoffées d'exemples décrivent les points importants pour se diriger vers la pérennisation.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Contact: MATE - 20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP - tel : 01 42 19 20 21 - [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

- Le guide "Nouveaux Services Emplois-Jeunes: repères pour la pérennisation" présente de façon détaillée des pistes et des méthodes pour construire l'avenir de votre projet, en vous appuyant sur des notions de marketing, de développement de partenariats, de gestion des ressources humaines... De nombreuses fiches techniques complètent ce guide très fourni.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Caisse des Dépôts et Consignations

Edition la documentation française – Paris, 1999 (vente: documentation française, Aubervilliers, 50F)  
Ou contacter votre conseiller emploi-formation de la DDTEFP

- Le "Guide pratique pour la pérennisation des activités et des services" présente très clairement 4 voies de pérennisation et les conditions à mettre en œuvre pour chacune d'elles.

Plate-forme Rhône-Alpes de professionnalisation des emplois jeunes, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

contact: Plate-forme régionale de professionnalisation – Direction Régionale AFPA Rhône Alpes – 15, rue Jules Vallès - 69100 Villeurbanne – tel: 04 72 83 13 25 – fax: 04 72 83 13 43 – [www.members.aol.com/prapej](http://www.members.aol.com/prapej)

- Le cahier "Emplois – Jeunes: des activités à pérenniser – outils et expériences" vous propose d'identifier votre problématique de pérennisation. Vous pourrez ainsi explorer à travers des fiches techniques les outils les mieux adaptés à votre projet en vous inspirant de présentation d'expériences.

Caisse des dépôts et Consignations, CIME (mars 2001)

CIME – 2, square Treudaine – 75009 Paris – tel: 01 55 31 90 75 – fax: 01 49 70 02 55 – E-mail: [cime@cime.asso.fr](mailto:cime@cime.asso.fr) – site web: [www.cime.asso.fr](http://www.cime.asso.fr)

- Le classeur sur "La pérennisation des activités dans les associations de développement local – Nouveaux Services Emplois Jeunes – guide méthodologique": propose des outils méthodologiques très pratiques pour soutenir les associations dans leur démarche de pérennisation, tels que l'étude de marché, l'étude prévisionnelle, le tableau de bord annuel, l'approche analytique, le calcul du prix journée, les méthodes d'évaluation ... Ce document, illustré de nombreux exemples, est complété par différentes méthodes sur la professionnalisation de l'activité, du jeune et de la structure.

Caisse des Dépôts et Consignation, CELAVAR, UNCPPIE

Coordination: UNCPPIE – 26, rue Beaubourg – 73003 Paris – 01 44 61 75 35 – [contact@uncpie.org](mailto:contact@uncpie.org) - [www.uncpie.org](http://www.uncpie.org)

**Territoires Environnement Emplois – Ile de France**

(locaux Capville) - 11, rue des Petites Ecuries – 75010 Paris

tel : 01 42 46 45 26 - fax : 01 42 46 45 36 - e-mail : [reseautee@globenet.org](mailto:reseautee@globenet.org) - [www.reseau-tee.net](http://www.reseau-tee.net)

**L'équipe d'animation est à votre disposition de 9h à 18h : Mathias ADER - Jérémie GARCES- Judith VIGIER.**



Ile-de-France

# LES BOITES A OUTILS

du réseau francilien de ressources « emplois-environnement »

## Financer une formation dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services – Nouveaux Emplois »

**Tous les employeurs créateurs de postes dans le cadre du dispositif "Nouveaux Services – Nouveaux Emplois" se sont engagés, au moment de la signature de la convention avec l'Etat, à proposer au jeune embauché une formation professionnelle. Pour les soutenir, de nombreux partenaires accordent des subventions. N'hésitez pas à les solliciter, la professionnalisation du salarié est une des clés de réussite de votre projet.**

### • La Région Ile-de-France:

La région Ile-de-France, avec le soutien technique du CAPARIF, apporte une aide financière à tous les jeunes embauchés dans le cadre du dispositif (y compris pour les collectivités locales et hors éduc. nationale et ministère de l'intérieur). Un chéquier formation est proposé aux jeunes de niveau inférieur à Bac+2, d'un montant maximum de 36000 f (max. 60 f/heure). Un chéquier adaptation est proposé aux jeunes titulaires d'un Bac+2 ou plus, d'un montant maximum de 18000 f (max. 60 f/heure). Les formations à financer doivent bien sûr être en lien avec les missions développées. Il existe aussi des chèquiers formation tuteurs.

Bon à savoir: Les frais de formation peuvent être remboursés directement auprès de l'organisme de formation par le CRIF.

Pour demander ces aides, il vous suffit de contacter votre conseiller formation au CAPARIF qui vous conseillera dans le choix de votre formation et vous aidera à monter votre dossier de financement.

CAPARIF - Pôle « nouveaux services emplois jeunes » - 192, rue Lecourbe 75015 Paris - tel : 01 53 68 88 84. La liste des conseillers se trouve sur le site internet [www.emploisjeunes-idf.org](http://www.emploisjeunes-idf.org), page formations.

### • Le Conseil Général de l'Essonne

Le Conseil Général de l'Essonne propose aussi des aides à la formation. La prise en charge par le département est de 15000 f pour les jeunes de niveau inférieur à Bac +2 et de 10000 f pour ceux titulaires d'un Bac +2.

Contact: CG 91 – Direction de la ville, l'habitat et la jeunesse – M. NURY - 01 60 91 31 55 – Immeuble France Evry – Bd de France – 91012 Evry Cedex.

### • L'Agence de l'Eau Seine Normandie:

L'AESN attribue, pour tous les postes qu'elle co-finance, une subvention de 8000 f pour les dépenses en formation

De plus, les formations proposées dans le "guide des formations aux métiers de l'eau" réalisé par l'AESN sont intégralement prises en charge et payées par l'AESN et le CRIF sans que l'employeur n'ait à faire d'avance de trésorerie.

Pour avoir des précisions, contacter Mme Anne-Marie RENARD – Agence de l'Eau Seine Normandie – 51, rue Salvador Allende – 92027 Nanterre Cedex – tel: 01 41 20 19 35 – [renard.anne\\_marie@aesn.fr](mailto:renard.anne_marie@aesn.fr).

### • Eco-Emballages

Eco-Emballages apporte une aide à la formation des ambassadeurs et des coordinateurs du tri emplois-jeunes, dans le cadre du soutien à la communication dont bénéficient les collectivités locales ayant signées un contrat avec elle. Les dépenses de formation, au même titre que les dépenses de communication sont soutenues à hauteur de 50% dans la limite d'un plafond, calculé sur la base de la population desservie par la collecte sélective. Ce plafond est dégressif avec les années.

Par ailleurs, Eco-Emballages a référencé 15 organismes de formation pour assurer la formation initiale et l'accompagnement des ambassadeurs et des coordinateurs du tri.

Contacts : Mylène Soliveau – Orlane Guyot – Nicolas Paris - Direction régionale Eco-Emballages IDF – 44 avenue G. Pompidou -92300 Levallois Perret - Tel : 01 40 89 99 52 / Fax : 01 40 89 99 73

### • Les OPCA (organisme paritaire collecteur agréé)

Tous les employeurs relavant du droit privé (associations, fondations, ...) cotisent auprès d'une OPCA. La formation des emplois-jeunes peut entrer dans le cadre du plan de formation de l'entreprise. Renseignez-vous auprès de votre employeur et de l'OPCA concerné sur la démarche à suivre.

### • Le FONGECIF

Tous salarié pouvant justifier d'une activité de plus de 24 mois, dont 12 mois dans l'organisme employeur, peut bénéficier d'un Congé Individuel de Formation.

Renseignements auprès du FONGECIF-IdF – Tour Maine Montparnasse – 33, av. du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – contacter un conseiller au 01 44 10 58 58 = [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)

**Territoires Environnement Emplois – Ile de France**

(locaux CapVille) - 11, rue des Petites Ecuries – 75010 Paris

tel : 01 42 46 45 26 - fax : 01 42 46 45 36 - e-mail : [reseautee@globenet.org](mailto:reseautee@globenet.org) - [www.reseau-tee.net](http://www.reseau-tee.net)

**L'équipe d'animation est à votre disposition de 9h à 18h : Mathias ADER - Jérémie GARCES – Judith VIGIER.**

# Votre réseau sur les emplois en environnement

## Sachez-le et faites le savoir !

### Qu'est ce que Territoires Environnement Emplois Ile-de-france ?

Territoires Environnement Emplois Ile-de-France est le réseau régional sur les emplois de l'environnement. Son comité de pilotage regroupe l'Etat, représenté par ses directions régionales<sup>1</sup>, la Région Ile-de-France et les agences nationales traitant de l'environnement<sup>2</sup>. Au sein du réseau, depuis 1999, nous vous accompagnons pour développer les emplois de l'environnement, pérenniser les activités créées en particulier dans le cadre du programme "Nouveaux Services – Nouveaux Emplois", former les employés et ainsi les professionnaliser dans leurs nouveaux métiers. Enfin nous favorisons ensemble la qualité environnementale des services développés.

Pour mener notre action à vos côtés, nous mettons en place cette année des relais locaux et thématiques. Deux d'entre eux sont dorés et déjà en action (lire "les relais locaux vous informent") et trois autres seront actifs d'ici mi-octobre 2001.

### Un réseau, pour quoi faire?

- Pour que l'information circule entre nous ! En devenant gratuitement membre du réseau, vous recevrez régulièrement notre gazette, vous serez invités aux rencontres que nous organisons (en 2000, le métier d'économiste de flux, en 2001 des rencontres mi-octobre sur le salon de l'environnement à propos des nouveaux métiers de l'environnement, un colloque sur les métiers de l'insertion et de l'environnement...). Nous vous enverrons, à votre demande, nos boîtes à outils (fiches d'information sur les sujets qui vous préoccupent)...
- Parce que chacun de vous souhaite bénéficier des expériences des autres et mettre en valeur ses actions. Avec nos relais locaux, nous répondrons individuellement à vos questions. Par ailleurs nous faciliterons vos contacts avec d'autres employeurs et salariés pour qu'ensemble nous trouvions les solutions aux questions sur vos activités, leurs voies de pérennisation, la filière dans laquelle elles s'inscrivent, les formations nécessaires ...
- Pour créer un lien privilégié entre les institutions de l'environnement, de l'emploi et vous. Vous pourrez traiter des problèmes que vous souhaitez ... à l'occasion de réunions, de forums...

### Ce que nous pouvons faire ensemble

En participant au réseau TEE Ile-de-France, vous pourrez y puiser sa substance, y apporter votre expérience, vos questions et échanger sur les métiers de l'environnement avec les autres membres du réseau, les institutions du comité de pilotage, nos relais locaux et notre équipe permanente.

Mutualiser nos expériences, échanger pour évoluer ensemble et permettre un ancrage fort des métiers de l'environnement en Ile-de-France, telle est notre ambition. Rejoignez-nous, c'est gratuit!

Le Coordinateur Régional - Mathias ADER

<sup>1</sup> Direction régionale de l'environnement (DIREN), Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), Direction régionale interdépartementale de l'agriculture et de la forêt (DRIAF)

<sup>2</sup> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence de l'eau Seine Normandie.



## JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE DU RESEAU, et ainsi recevoir régulièrement la gazette du réseau être informé des projets, rencontres du réseau ...

### Je souhaite:

- Devenir membre du réseau  que TEE envoie la gazette à un contact  
 Devenir un lieu ressource pour le réseau (envoi de ..... gazettes)

mes coordonnées ou  celles du contact sont:

Nom : ..... Prénom : .....

Organisme : ..... Fonction : .....

Je suis:  employeur  tuteur  emploi- jeune  en recherche d'emplois  autre .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : ..... Mél : .....@.....

Je recevrai la gazette de TEE IdF par courrier:  postal  électronique (au format pdf)

### Si j'ai besoin :

D'informations, de profiter de l'expérience d'autres personnes dans ma situation, ... je peux contacter les animateurs du réseau par téléphone ou par mail.

Le réseau ne peut exister que grâce à ses membres, à leurs sollicitations et à leurs propositions.

Signature :